



SÉNAT
SENATE
CANADA

ÉTATS FINANCIERS du Sénat du Canada



Pour l'année terminant le
31 MARS 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

Au président membres du
Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration du Sénat du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Sénat du Canada** ["Sénat"], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, l'état des résultats, l'état de la situation financière nette, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Sénat au 31 mars 2021, ainsi que sa performance financière, sa situation financière nette, la variation de sa dette nette, et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Sénat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Sénat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Sénat ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Sénat.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux les normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Sénat;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Sénat à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Sénat à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 25 novembre 2021

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Le Sénat du Canada

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

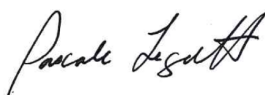
La direction du Sénat du Canada (le Sénat) est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints et de tous les renseignements qui y figurent relativement à l'exercice financier clos le 31 mars 2021. Ces états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements présentés. Certains des renseignements qui figurent dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations possibles et le jugement de la direction, et tiennent dûment compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'inscription centralisée des opérations financières du Sénat.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément au *Règlement administratif du Sénat* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication qui visent à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des lignes directrices, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble du Sénat.

Ces états financiers ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., vérificateurs indépendants du Sénat.



Pascale Legault, CPA, CA
Greffière du Comité permanent de la régie interne,
des budgets et de l'administration
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada



Pierre Lanctôt, CPA, CA
Dirigeant principal des finances
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada

11/25/2021

LE SÉNAT DU CANADA

État de la Situation Financière

Au 31 mars 2021 avec informations comparatives au 31 mars 2020

(En dollars)	2021	2020
Actifs financiers :		
Encaisse en main en fin d'exercice	415 946 \$	415,946\$
Montants à recevoir du Trésor	5 701 356	3 161 012
Comptes débiteurs et avances (note 4 a))	4 661 584	4 434 790
	<u>10 778 886</u>	<u>8 011 748</u>
Passifs financiers :		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4 b))	10 773 778	7 857 140
Indemnité de vacances et congés compensatoires	3 634 352	2 738 308
Avantages sociaux des employés (note 7)	1 665 875	1 946 211
	<u>16 074 005</u>	<u>12 541 659</u>
Dette nette	<u>5 295 119 \$</u>	<u>4 529 911 \$</u>
Actifs non financiers :		
Immobilisations corporelles (note 5)	6 774 924 \$	5 611 553 \$
Charges payées d'avance	437 929	507 386
	<u>7 212 853</u>	<u>6 118 939</u>
Situation financière nette	<u>1 917 734 \$</u>	<u>1 589 028 \$</u>

Biens patrimoniaux (note 6)

Obligations contractuelles (note 11)

Éventualités (note 12)

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État des Résultats

Exercice clos le 31 mars 2021 avec informations comparatives pour 2020

(En dollars)	Budget (Ajusté - note 13)	2021	2020
Charges :			
Charges assujetties aux autorisations des dépenses budgétaires :			
Salaires et avantages sociaux (note 7)	89 936 665\$	85 383 630\$	81 212 635\$
Redressement au régime de retraite des sénateurs (note 8)	19 800 000	19 800 000	-
Transports et communications	5 626 058	2 529 069	7 364 353
Services professionnels, accueil et repas	4 312 323	1 982 619	3 479 407
Locations et permis	1 514 049	1 428 304	1 264 217
Information et publications	1 241 277	966 152	951 954
Réparations et entretien	1 105 472	739 386	928 946
Transferts à des organisations externes (Affaires internationales et interparl.)	450 000	486 732	434 813
Machinerie et équipement (ajusté - note 13)	470 000	468 746	791 252
Mobilier et accessoires	1 112 770	297 237	869 754
Paiements spéciaux (note 9)	-	554 667	-
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	13 655	1 311
Divers	-	35 099	10 034
	125 568 614	114 685 296	97 308 676
Autres charges :			
Services reçus gratuitement (note 10 b)) :			
Locaux		18 316 329	17 400 938
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires		6 539 896	6 436 081
Services de traduction et d'interprétation		2 487 531	3 631 581
Services d'indemnisation des accidents du travail		102 710	117 908
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)		1 968 030	2 100 485
Total des charges		144 099 792	126 995 669
Recettes :			
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent		118 659	186 138
Diverses recettes		42 986	18 105
Total des recettes		161 645	204 243
Coût de fonctionnement net		143 938 147	126 791 426
Source de financement :			
Encaisse nette provenant du Trésor (note 3 c))		113 931 882	98 161 197
Variation des montants à recevoir du Trésor		2 540 345	(668 391)
Services reçus gratuitement (note 10 b))		27 446 466	27 586 508
Transfert d'actifs d'autres ministères (note 5)		351 992	16 353
Transfert de trop-payés de salaire à d'autres ministères		(3 832)	-
Financement total fourni		144 266 853	125 095 667
Coût (surplus) de fonctionnement net après le financement		(328 706) \$	1 695 759\$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État de la Situation Financière Nette

Exercice clos le 31 mars 2021 avec informations comparatives pour 2020

(En dollars)	2021	2020
Situation financière nette, en début d'exercice	1 589 028 \$	3 284 787 \$
Coût (surplus) de fonctionnement net après le financement	(328 706)	1 695 759
Situation financière nette, en fin d'exercice	1 917 734 \$	1 589 028 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État de la Variation de la Dette Nette

Exercice clos le 31 mars 2021 avec informations comparatives pour 2020

(En dollars)	2021	2020
Coût (surplus) de fonctionnement net après le financement	(328 706)\$	1 695 759\$
Variation due aux immobilisations corporelles :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	2 810 149	1 106 367
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(1 968 030)	(2 100 485)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(13 655)	(1 311)
Transfert d'actifs d'autres ministères (note 5)	351 992	16 353
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	(17 085)	-
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	1 163 371	(979 076)
Variation due aux charges payées d'avance	(69 457)	(21 956)
Augmentation nette de la dette nette	765 208	694 727
Dette nette, en début d'exercice	4 529 911	3 835 184
Dette nette, en fin d'exercice	5 295 119\$	4 529 911\$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État des Flux de Trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2021 avec informations comparatives pour 2020

(En dollars)	2021	2020
Encaisse utilisée pour (en provenance de) :		
Fonctionnement :		
Coût de fonctionnement net	143 938 147 \$	126 791 426 \$
Éléments sans effets sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(1 968 030)	(2 100 485)
Services reçus gratuitement (note 10 b))	(27 446 466)	(27 586 508)
Transfert de trop-payés de salaire à d'autres ministères	3 832	-
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(13 655)	(1 311)
Variations entre les montants de l'état de la situation financière :		
Comptes débiteurs et avances	226 794	331 293
Charges payées d'avance	(69 457)	(21 956)
Comptes créditeurs et charges à payer	(2 916 638)	295 971
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(896 045)	112 797
Avantages sociaux des employés (note 7)	280 336	(766 397)
	111 138 818	97 054 830
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	2 810 149	1 106 367
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(17 085)	-
Encaisse nette provenant du Trésor	113 931 882 \$	98 161 197 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2021 avec informations comparatives pour 2020

(En dollars)

1. Autorisations et objectifs :

Le Sénat du Canada (Sénat) est une institution autonome constituée en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et son autorité pour s'occuper des questions financières et administratives découle de la *Loi sur le Parlement du Canada*. Au sein du Parlement bicaméral du Canada, le Sénat est la Chambre haute dont les membres sont nommés.

2. Sommaire des principales conventions comptables :

a) Présentation :

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Crédits parlementaires :

Le Sénat est financé sur le Trésor au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Sénat, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie, ne reflètent pas les rapports financiers présentés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement identiques aux postes correspondant aux crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

c) Encaisse nette provenant du Trésor :

Le Sénat est financé sur le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. Tout l'argent reçu par le Sénat est déposé au Trésor et tout l'argent déboursé par le Sénat est prélevé sur le Trésor, y compris les transactions avec les ministères et organismes du gouvernement du Canada et autres entités parlementaires.

d) Montants à recevoir du Trésor :

Les montants à recevoir du Trésor résultent de l'écart, en fin d'exercice, entre le moment où une opération se reflète sur un crédit et celui où elle est traitée par le Trésor. Les montants à recevoir du Trésor représentent le comptant net que le Sénat est autorisé à tirer sur le Trésor pour payer ses dettes sans avoir à obtenir des crédits supplémentaires.

e) Recettes :

Les recettes sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits correspondants sont survenus.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2021 avec informations comparatives pour 2020

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

f) Charges :

Les charges sont comptabilisées au moment où surviennent les opérations ou les faits correspondants, sous réserve de ce qui suit :

- Les paiements de transfert sont pris en compte dans l'exercice où le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou s'est conformé aux conditions d'une entente contractuelle de transfert.
- Les congés annuels et les congés compensatoires sont pris en compte au moment où ils sont acquis par les employés conformément à leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services de locaux obtenus gratuitement de ministères ou organismes fédéraux, la contribution de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services de traduction et d'interprétation ainsi que les charges administratives pour les services d'indemnisation des accidents du travail sont inscrits comme charge de fonctionnement à leur coût estimatif.

g) Avantages sociaux futurs :

- (i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime de retraite collectif administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Sénat au régime sont passées en charges dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du Sénat à l'égard du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Sénat n'est pas tenu de contribuer à une éventuelle insuffisance actuarielle du régime.
- (ii) Indemnités de départ pour les services : Les employés avaient droit à des indemnités de départ selon les termes de leurs conventions collectives ou de leurs conditions d'emploi. Comme cela a été le cas dans l'ensemble de la fonction publique fédérale, l'accumulation des indemnités de départ a cessé pour les employés du Sénat lorsque le Sénat a conclu ses conventions collectives avec son personnel syndiqué et a modifié les conditions d'emploi en conséquence. La révision des conditions d'emploi s'est échelonnée sur une période de trois ans, et pour le dernier groupe, les nouvelles conditions sont entrées en vigueur en 2013-2014. Les employés visés par ces changements ont eu le choix soit de recevoir immédiatement la valeur totale ou partielle des indemnités cumulées, soit de recevoir la valeur totale ou restante des indemnités au moment de leur départ du Sénat. Pour les employés qui ont choisi de ne pas recevoir immédiatement les indemnités dues, l'obligation est calculée en date du 31 mars, sur la base du nombre de semaines de travail qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées et elles seront versées aux employés, à même les crédits futurs, l'année de leur départ.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2021 avec informations comparatives pour 2020

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

g) Avantages sociaux futurs (suite) :

(iii) Congés de maladie : Les employés peuvent accumuler les congés de maladie inutilisés, qu'ils ne peuvent utiliser qu'en cas de maladie. Tous les congés de maladie sont des avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les congés de maladie inutilisés accumulés ne sont pas monnayables à l'employé au moment de la cessation d'emploi. Les soldes des congés de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre de passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Une méthode linéaire est utilisée pour amortir les gains et pertes actuariels sur la durée moyenne de la période de service restante de 13,2 années pour les groupes d'employés concernés. L'amortissement commence l'année suivant la date d'entrée en vigueur de l'évaluation actuarielle correspondante.

h) Régime de retraite des sénateurs :

Les éléments d'actif et de passif du régime de retraite des sénateurs ne figurent pas dans l'état de la situation financière du Sénat parce que ces comptes relèvent du gouvernement du Canada. Les cotisations versées par le Sénat à l'égard de ce régime sont imputées aux salaires et avantages sociaux de l'exercice dans lequel elles sont engagées. La note 8 présente plus d'informations.

i) Comptes débiteurs et avances :

Les comptes débiteurs et avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

j) Passif éventuel :

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir réelles selon qu'un ou plusieurs événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et où on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est enregistrée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes accompagnant les états financiers.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2021 avec informations comparatives pour 2020

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

k) Immobilisations corporelles :

Toutes les immobilisations corporelles et améliorations locatives sont prises en compte au coût d'acquisition. Lorsque le projet est achevé, les sommes relatives aux actifs en cours de développement sont virées à la catégorie d'immobilisations corporelles appropriée et sont alors amorties.

Les immobilisations regroupées, composées de groupes d'actifs précis comportant un grand nombre d'articles de moindre valeur et dont la durée de vie utile est supérieure à un an (comme les matériels informatiques et les mobiliers et accessoires), et qui, ensemble, représentent un investissement substantiel sont également comprises dans le solde des immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Actif	Période d'amortissement
Machinerie et équipement	3 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Logiciels	2 à 5 ans
Mobilier et accessoires	5 à 20 ans
Véhicules	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Sur la durée de vie utile de l'amélioration

Le Sénat est fiduciaire pour la population canadienne d'une collection d'objets présentant une valeur historique ou un intérêt sur le plan patrimonial. Contrairement aux immobilisations corporelles, ces biens patrimoniaux ne sont pas inscrits à l'état de la situation financière, car la valeur de la collection n'est pas définie par sa valeur monétaire. La note 6 présente des détails sur les biens patrimoniaux.

l) Degré d'incertitude des estimations :

L'établissement des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public impose à la direction de faire des estimations et des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif et les charges figurant dans les états financiers. Au moment de l'établissement des présents états financiers, la direction considère que ses estimations et hypothèses sont raisonnables. Les estimations portent principalement sur les éléments importants suivants : le passif éventuel, le passif au titre des indemnités de départ, l'obligation au titre des congés de maladie, le passif au titre des primes liées au rendement et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient s'écarter considérablement des estimations. La direction revoit périodiquement ses estimations et dès que des rajustements sont jugés nécessaires, ils sont enregistrés dans les états financiers de l'exercice où ils ont été déterminés.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2021 avec informations comparatives pour 2020

(En dollars)

3. Crédits parlementaires :

Le Sénat reçoit la majeure partie de son financement sous forme de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires autorisés au cours d'exercices antérieurs, en cours ou futurs. Par conséquent, les résultats nets de fonctionnement du Sénat diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction des crédits parlementaires octroyés ou d'après la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

	2021	2020
Coût de fonctionnement net	143 938 147\$	126 791 426 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais non sur les crédits :		
Services reçus gratuitement (note 10 b))	(27 446 466)	(27 586 508)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(1 968 030)	(2 100 485)
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	118 659	186 138
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(13 655)	(1 311)
Diminution de la tranche à long terme du passif lié aux indemnités de départ (note 7 b))	126 968	67 229
Diminution (augmentation) du passif lié aux indemnités de vacances et congés compensatoires	(896 044)	112 797
Diminution (augmentation) de l'obligation au titre des congés de maladie des employés (note 7 c))	63 000	(753 000)
Autres	520 349	35 085
	(29 495 219)	(30 040 055)
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur les crédits, mais non sur le coût de fonctionnement net :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	2 810 149	1 106 367
Produits de l'aliénation d'immobilisations	(17 085)	-
Diminution des charges payées d'avance	(69 457)	(21 956)
Autres	32 969	34 089
Crédits utilisés	117 199 504\$	97 869 871\$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2021 avec informations comparatives pour 2020

(En dollars)

3. Crédits parlementaires (suite) :

b) Crédits utilisés :

	2021	2020
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	79 715 174 \$	78 375 193 \$
Traitements, allocations et cotisations de retraite statutaires des sénateurs	40 485 214	24 822 771
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux	7 858 018	7 350 589
Moins : Crédits périmés – fonctionnement	(10 858 902)	(12 678 682)
Crédits utilisés	117 199 504 \$	97 869 871 \$

c) Rapprochement de l'encaisse nette provenant du Trésor et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

	2021	2020
Encaisse nette provenant du Trésor	113 931 882 \$	98 161 197 \$
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	118 659	186 138
Diminution de la TPS/TVH/TVQ remboursable	149 501	41 128
Augmentation (diminution) de la tranche à court terme du passif lié aux indemnités de départ (note 7b))	(90 368)	80 626
Autres	549 485	69 173
Variation de la situation nette au Trésor :		
Augmentation des comptes débiteurs et des avances (sauf la TPS/TVH/TVQ remboursable)	(376 293)	(372 420)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	2 916 638	(295 971)
	2 540 345	(668 391)
Crédits utilisés	117 199 504 \$	97 869 871 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2021 avec informations comparatives pour 2020

(En dollars)

4. Détails sur les comptes débiteurs et créditeurs :

a) Comptes débiteurs et avances :

	2021	2020
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux	4 606 564 \$	4 390 654\$
Comptes débiteurs externes	49 920	39 036
Petite caisse et avances	5 100	5 100
	4 661 584 \$	4 434 790\$

b) Comptes créditeurs et charges à payer :

	2021	2020
Aux entités internes	8 580 593 \$	4 700 371\$
Aux entités externes	1 672 655	2 195 961
Aux ministères et organismes fédéraux	520 530	960 808
	10 773 778 \$	7 857 140\$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2021 avec informations comparatives pour 2020

(En dollars)

5. Immobilisations corporelles :

	Coût				Solde de clôture
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations	Transferts d'actifs	
Machinerie et équipement	3 611 635\$	698 101\$	(603 091)\$	- \$	3 706 645 \$
Matériel informatique	3 870 502	1 156 112	(588 849)	-	4 437 765
Logiciels	7 357 109	492 216	(694 932)	159 150	7 313 543
Mobilier et accessoires	3 645 698	149 767	(157 918)	289 488	3 927 035
Véhicules	325 344	125 184	(85 594)	147 580	512 514
Améliorations locatives	721 366	16 744	-	-	738 110
Actifs en cours de développement	295 772	172 025	-	(159 150)	308 647
	19 827 426 \$	2 810 149\$	(2 130 384) \$	437 068 \$	20 944 259 \$

	Amortissement cumulé				Solde de clôture
	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations	Transferts d'actifs	
Machinerie et équipement	3 020 536\$	242 516\$	(594 741)\$	- \$	2 668 311\$
Matériel informatique	2 814 587	450 834	(588 809)	-	2 676 612
Logiciels	5 460 623	1 012 693	(694 932)	-	5 778 384
Mobilier et accessoires	2 192 978	204 396	(157 508)	41 153	2 281 019
Véhicules	231 478	22 952	(63 654)	43 923	234 699
Améliorations locatives	495 671	34 639	-	-	530 310
	14 215 873 \$	1 968 030 \$	(2 099 644) \$	85 076 \$	14 169 335\$

Valeur comptable nette	2021	2020
Machinerie et équipement	1 038 334\$	591 099\$
Matériel informatique	1 761 153	1 055 915
Logiciels	1 535 159	1 896 486
Mobilier et accessoires	1 646 016	1 452 720
Véhicules	277 815	93 866
Améliorations locatives	207 800	225 695
Actifs en cours de développement	308 647	295 772
	6 774 924 \$	5 611 553 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2021 avec informations comparatives pour 2020

(En dollars)

5. Immobilisations corporelles (suite) :

Dans le cadre des projets de la vision et du plan à long terme (VPLT), le Sénat se verra transférer des immobilisations corporelles par des apparentés au cours des prochaines années et, dans certains cas, l'utilisation de ces biens par le Sénat a déjà commencé.

6. Biens patrimoniaux :

La collection de biens patrimoniaux comporte des meubles, des œuvres d'art et des artefacts comme d'anciens pupitres de sénateurs, des toiles d'artistes canadiens, des chaînes de fonction et le service de table et argenterie. Les chiffres représentent un ensemble de biens patrimoniaux importants et autres objets servant à faire connaître aux visiteurs l'importance des lieux situés sur la Colline du Parlement. La collection de biens patrimoniaux du Sénat, couverte par un régime d'auto-assurance, se composait des objets suivants au 31 mars 2021 :

Type d'objet	Nombre
Service de table et argenterie	2 889
Autres artefacts	2 072
Meubles	1 364
Œuvres d'art	225
Artefacts prêtés par des ministères et organismes gouvernementaux	103

7. Avantages sociaux des employés :

a) Prestations de retraite :

Tant les employés que le Sénat contribuent au coût du régime. Compte tenu des modifications apportées à la *Loi sur la pension de la fonction publique* par suite de la mise en œuvre des dispositions relatives au Plan d'action économique de 2012, les employés qui cotisent au régime ont été séparés en deux groupes : le groupe 1 vise les employés qui étaient déjà membres du régime au 31 décembre 2012, et le groupe 2 vise ceux qui ont adhéré au régime à compter du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct. Les charges de 2021, présentées en salaires et avantages sociaux se sont élevées à 5 362 311 \$ (5 092 488 \$ en 2020). Pour les membres du groupe 1, les charges représentent environ 1,01 fois les cotisations des employés (1,01 fois en 2020), et pour les membres du groupe 2, elles représentent environ 1,00 fois les cotisations des employés (1,00 fois en 2020). La responsabilité du Sénat relativement au régime de retraite se limite à ses cotisations. Les excédents ou les déficits actuariels sont inscrits dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2021 avec informations comparatives pour 2020

(En dollars)

7. Avantages sociaux des employés (suite) :

b) Indemnités de départ pour les services :

Comme indiqué à la note 2 g), l'accumulation des indemnités de départ a cessé pour les employés du Sénat. Le Sénat du Canada versait à certains de ses employés des indemnités de départ basées sur l'admissibilité, les années de services et le salaire final. Le solde résiduel des indemnités n'étant pas capitalisé d'avance, les indemnités seront versées aux employés, à même les crédits futurs, l'année de leur départ. Voici les données relatives aux indemnités de départ au 31 mars :

	2021	2020
Passif lié aux indemnités de départ en début d'exercice	1 193 211 \$	1 179 814 \$
Modification du passif au cours de l'exercice	77 473	524 262
Prestations versées au cours de l'exercice	(294 809)	(510 865)
Passif lié aux indemnités de départ en fin d'exercice	975 875 \$	1 193 211 \$

c) Prestations de congé de maladie :

Le Sénat alloue à ses employés admissibles un jour et quart (1¼) de congé de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés qu'en absence rémunérés au taux de rémunération régulier de l'employé lorsque ce dernier n'est pas apte à effectuer ses tâches en raison de maladie ou de blessure. Les congés de maladie inutilisés sont accumulés tout au long de la période de service de l'employé et ne sont pas monnayables lorsque la période de service de l'employé prend fin. Voici de l'information sur les congés de maladie au 31 mars :

	2021	2020
Obligation au titre des congés de maladie des employés en début d'exercice	753 000 \$	- \$
Obligation au titre des prestations constituées	-	794 000
Charge pour l'exercice :		
Coût actuel du service	145 000	144 000
Coût des intérêts	5 000	5 000
	150 000	149 000
Prestations versées pendant l'exercice	(194 000)	(190 000)
Gain actuariel	(19 000)	-
Obligation au titre des congés de maladie des employés en fin d'exercice	690 000 \$	753 000 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2021 avec informations comparatives pour 2020

(En dollars)

7. Avantages sociaux des employés (suite) :

À la fin de l'exercice 2020, une évaluation actuarielle initiale de l'obligation liée aux congés de maladie des employés du Sénat a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services. Bien que la totalité de l'obligation ait été enregistrée au cours de l'exercice 2020, toutes les dépenses ne sont pas liées aux activités de cette année. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation liée aux congés de maladie des employés sont les suivantes :

	2021	2020
Taux d'actualisation	1,5 %	0,7 %
Taux annuel de l'augmentation économique salariale	4,9 %	2,0 %
Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs	13,2 années	13,2 années

8. Régime de retraite des sénateurs :

Comme l'exige la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, les sénateurs participent au régime de retraite des parlementaires. Le régime de retraite comprend deux comptes distincts : le Compte d'allocations de retraite des parlementaires (CARP) et le Compte des conventions de retraite des parlementaires (CRP), qui sont comptabilisés dans les Comptes publics du Canada. Le régime de retraite est sous la responsabilité du Conseil du Trésor.

a) Cotisations versées au régime de retraite :

Les cotisations normales versées à ce régime par le Sénat ont totalisé 3 082 954 \$ en 2021 (3 040 236 \$ en 2020) et sont inscrites dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux. Pour l'exercice 2021, les membres du régime ont cotisé au taux de 19,7 pour cent (19,5 pour cent en 2020) de leur salaire pour les neuf premiers mois et à un taux d'environ 23,3 pour cent (19,7 pour cent en 2020) pour les trois derniers mois.

Les cotisations du Sénat sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des membres du régime) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Les cotisations du Sénat applicables à l'égard des cotisations des membres du régime sont en moyenne 1,0 (1,0 en 2020) pour le compte d'allocations de retraite et 1,0 (1,0 en 2020) pour la convention de retraite.

Les cotisations sont créditées aux comptes de pension appropriés. Les comptes de pension sont aussi crédités avec de l'intérêt à un taux déterminé par l'actuaire en chef du Canada. Le taux d'intérêt moyen crédité aux comptes de pension en 2021 était de 2,4 pour cent environ (3,3 pour cent en 2020).

On peut trouver les détails supplémentaires du régime de retraite dans les Comptes publics consolidés du gouvernement du Canada.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2021 avec informations comparatives pour 2020

(En dollars)

8. Régime de retraite des sénateurs (suite) :

b) Redressement au régime de retraite :

Comme l'exige la Loi sur la déclaration des pensions publiques, les évaluations actuarielles du régime de retraite doivent être effectuées par le Bureau de l'actuaire en Chef du Canada au moins tous les trois ans aux fins du financement. Le dernier rapport actuariel en date du 31 mars 2019 a été publié le 30 septembre 2020. Le rapport contient une observation quant à une insuffisance actuarielle dans les comptes CARP et CRP. Selon la Loi, ces insuffisances doivent être créditées aux comptes selon les modalités déterminées par le président du Conseil du Trésor. En 2021, sous la directive du Conseil du Trésor, le Sénat a enregistré un redressement au régime de retraite de 10 900 000 \$ pour le CARP et de 8 900 000 \$ pour le CRP financé au moyen de crédits législatifs parlementaires.

Le rapport actuariel est disponible sous la rubrique des Rapports Actuariels de l'Actuaire en chef du Canada.

9. Paiements spéciaux :

Les paiements spéciaux concernent la compensation versée à des employés d'un ancien sénateur. En octobre 2020, le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a décidé de verser une compensation financière aux anciens employés qui avaient fait l'objet de harcèlement.

10. Opérations entre apparentés :

Le Sénat du Canada est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Sénat conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, conformément aux modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Sénat a reçu gratuitement de ministères et organismes fédéraux les services présentés aux notes a) et b).

a) Comptes débiteurs et créditeurs avec autres apparentés en fin d'exercice :

	2021	2020
Comptes débiteurs, ministères et organismes	4 606 564 \$	4 390 654 \$
Comptes créditeurs, ministères et organismes	520 530	960 808

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2021 avec informations comparatives pour 2020

(En dollars)

10. Opérations entre apparentés (suite) :

b) Services reçus gratuitement :

Le Sénat a reçu gratuitement de ministères et organismes fédéraux les services suivants : locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, services de traduction et d'interprétation et services d'indemnisation des accidents du travail. Ces services ont été enregistrés à l'état des résultats du Sénat.

Le gouvernement du Canada a structuré certaines de ses activités administratives de façon à optimiser l'efficacité et à réduire les coûts en confiant la responsabilité à un seul ministère qui s'en charge sans frais au nom d'autres employeurs fédéraux. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie pour les employés du Sénat, d'émission de chèques et de traduction offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Sénat.

Les services de traduction et d'interprétation n'étaient auparavant pas reconnus dans les états financiers du Sénat au cours des exercices précédents. Ces services ont été reconnus dans les états financiers du Sénat pour l'exercice terminé le 31 mars 2021. Par conséquent, le Sénat a ajusté les chiffres comparatifs de l'exercice clos le 31 mars 2020 pour se conformer à la présentation des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2021. Cet ajustement n'a eu aucun impact sur la situation financière nette au 31 mars 2020 et sur le coût de fonctionnement net après le financement pour l'année se terminant le 31 mars 2020.

11. Obligations contractuelles :

Le Sénat a souscrit des obligations contractuelles. Les engagements correspondants sont les suivants :

2022	6 637 221 \$
2023	2 944 405
2024	2 187 083
2025	137 380
2026	42 000
Total	11 948 089 \$

12. Éventualités :

Au 31 mars 2021, le Sénat était partie à des litiges et réclamations en instance. On ne s'attend pas à ce que ces affaires litigieuses aient une incidence importante sur la situation financière du Sénat. L'effet du règlement ultime de ces affaires, s'il en est, sera pris en compte lorsqu'il sera déterminable.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2021 avec informations comparatives pour 2020

(En dollars)

13. Données budgétaires :

Les données budgétaires sont présentées à des fins comparatives. Elles représentent les montants indiqués dans les Comptes publics du Canada, à l'exception des crédits parlementaires budgétés pour la machinerie et l'équipement qui servent à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles inscrites à l'état de la situation financière ainsi que le coût de la machinerie et de l'équipement figurant à l'état des résultats. Le montant budgété pour ce poste a été ajusté afin de ne présenter que la partie non capitalisée de la machinerie et de l'équipement. Après la réaffectation budgétaire, le total des crédits parlementaires utilisés pour la machinerie et l'équipement est réparti comme suit :

	Budgété	Utilisé
Montant budgété initial	2 959 792 \$	3 278 895 \$
Moins : acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 489 792)	(2 810 149)
Machinerie et équipement non capitalisé	470 000 \$	468 746 \$

	Budgété	Utilisé
Budget total selon les Comptes publics du Canada	128 058 406 \$	117 495 445 \$
Moins : acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 489 792)	(2 810 149)
Coût total de fonctionnement	125 568 614 \$	114 685 296 \$

14. COVID-19 :

L'épidémie de coronavirus (COVID-19) a conduit les gouvernements du monde entier à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent la mise en œuvre d'interdictions de voyager, les périodes de quarantaine auto-imposées et la distanciation sociale, ont causé des perturbations importantes à l'économie globale. La durée et l'impact de l'épidémie de COVID-19 sont inconnus à l'heure actuelle. Par conséquent, il n'est pas possible d'estimer de façon fiable la durée et la gravité de l'épidémie, ni l'impact sur la situation financière et les résultats financiers du Sénat au cours des périodes futures.